

Questions orales

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais en référer au premier ministre. Ça ressemble étrangement à l'affaire Al Mashat.

La ministre de la Défense nationale a elle-même dénoncé publiquement ses forces de maintien de la paix pour ne pas l'avoir mise au courant de la mort du Somalien. Nous savons maintenant que la ministre a été prévenue dans les vingt-quatre heures et qu'elle a pris la décision de ne faire aucune déclaration publique ici, au Parlement, concernant la mort du Somalien en question.

J'aimerais demander au premier ministre d'expliquer pourquoi sa ministre de la Défense a jeté le blâme sur nos casques bleus qui servent en Somalie alors que de toute évidence c'est elle qui a décidé d'étouffer l'affaire.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme d'habitude, la députée porte des accusations sans aucun fondement et déforme complètement ce qu'a dit la ministre.

En vérité, comme je viens de le dire en réponse à la question de son collègue, pour chaque incident sur le théâtre des opérations, l'officier responsable publie dès le lendemain un communiqué de presse. Ce que la ministre a reconnu hier c'est que cela ne veut pas dire que ces communiqués de presse sont automatiquement envoyés au ministère. Ils passent par les divers échelons hiérarchiques. La députée continue à lancer de la boue bien que les faits prouvent que cela n'est pas justifié.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est un fait que la logique appliquée par la ministre de la Défense nationale aujourd'hui est la même que celle que le gouvernement a appliquée dans l'affaire Al Mashat.

La vérité, c'est que ses propres porte-parole ont admis qu'en 24 heures la ministre elle-même a su tous les événements en ce qui concerne la mort d'un Somalien. La ministre a personnellement pris la décision de garder secrète cette information à la population canadienne. J'aimerais donc savoir du premier ministre pourquoi son ministre, au lieu de prendre ses responsabilités, a, en effet, blâmé les fonctionnaires en Somalie?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les accusations de la députée sont sans aucun fondement et par conséquent sa question est parfaitement ridicule.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre et porte sur le même sujet. Le communiqué de presse émis le 16 mars disait simplement qu'un homme avait été détenu après avoir tenté de pénétrer dans le camp canadien durant la nuit et qu'il était mort dans sa cellule. Les responsables sur place ont caché aux médias que les autorités canadiennes traitaient cette affaire comme un homicide et que les militaires canadiens inculpés faisaient l'objet d'une enquête. Ces faits n'ont été connus que lorsque toute l'affaire a été révélée.

C'est évident qu'on a essayé d'étouffer l'affaire en Somalie. On sait maintenant, parce qu'elle l'a admis hier à l'extérieur de la Chambre, que la ministre savait tout de cette affaire dès le lendemain des événements.

Par conséquent, le gouvernement admettra-t-il que la ministre a approuvé et facilité les efforts pour étouffer l'affaire et qu'hier, elle n'a communiqué que des demi-vérités à la Chambre des communes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député est certainement passé maître dans l'art de manier les demi-vérités.

La vérité, c'est qu'on a publié un énoncé des faits à Mogadiscio et qu'on a procédé à une enquête, comme il convenait de le faire. L'enquête suit son cours. Voilà pour ce qui est des circonstances de l'affaire.

Le député semble dire que la ministre aurait dû prendre la parole à la Chambre, une fois que le juge-avocat général ou son personnel a commencé son enquête, pour donner tous les détails de cette enquête. Il aurait été absurde d'agir ainsi, et il le sait bien.

Qu'on se le tienne pour dit, il n'y a rien à cacher. Un incident s'est produit et les forces armées mènent leur enquête au moyen de leur propre appareil judiciaire.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la ministre a eu tout le temps voulu pour exposer les faits à